

## Rapport de commission

### Préavis n° 646/21

<b>Objet :</b>	Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 : rapport de la Commission des finances
<b>Date et heures de la séance :</b>	29 novembre 2021 (heures selon rapport CoFin sur le préavis 648/21)
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle du Conseil de l'Hôtel de ville
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	M. Michel Maillefer
<b>Membres de la commission présents :</b>	Mme Armanda Cotter, M. François Gonin, M. Michel Jaquemet, , M. Mathieu Panchaud, Mme Natacha Stucki
<b>Membre(s) excusée(s) :</b>	Mme Melissa Margot
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	M. Antonio Vialatte, Syndic ; Mme Dominique Léglise, cheffe du Service des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

La Commission des finances a examiné le préavis 646/21 lors de la séance qu'elle a consacrée au préavis 648/21. La CoFin s'est penchée sur les éléments financiers des points de ce préavis, donc sur les montants octroyés à la Municipalité. Tous les points du préavis ont donc été pris en considération, sauf le point 4, relatif à l'autorisation générale de plaider.

Les explications données par M. le Syndic et Mme la Cheffe du service des finances ont été illustrées par des exemples et des situations advenues. Tous les plafonds et limites financières présentés dans les autorisations du préavis sont jugés raisonnables et pertinents par la Commission des finances. Ces autorisations permettront à la Municipalité de réagir de manière adéquate et encadrée dans certaines situations de gestion.

La Commission des finances remercie M. Vialatte et Mme Léglise pour leurs explications. Après délibération, elle recommande à l'unanimité de ses membres l'adoption des conclusions du préavis 646/21.

Pour la Commission des finances

Le rapporteur, Michel Maillefer

